

Ministry of Education

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone 416 325-2600
Facsimile 416 325-2608

Ministère de l'Éducation

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 325-2600
Télécopieur 416 325-2608



Le 3 septembre 2010

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous faire part de deux initiatives ministérielles importantes qui sont venues s'ajouter aux efforts du gouvernement en vue de favoriser la participation parentale en Ontario : la politique *Partenariat avec les parents : Politique de participation des parents pour les écoles de l'Ontario* et le Règlement 612 récemment modifié, le Règlement 330/10 – *Conseils d'école et comités de participation des parents* (CPP). Vous trouverez ci-joint une copie de la politique, que vous pouvez également consulter sur le site Web du Ministère à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/involvement>. Le règlement quant à lui se trouve sur le site des Lois-en-ligne à http://www.e-laws.gov.on.ca/html/source/regs/french/2010/elaws_src_regs_r10330_f.htm.

La politique et le règlement se complètent et appuient l'engagement du gouvernement à améliorer le rendement et le bien-être des élèves, à combler les écarts au niveau de leur rendement et à renforcer la confiance des Ontariennes et Ontariens dans l'éducation financée par les deniers publics.

La politique *Partenariat avec les parents : Politique de participation des parents pour les écoles de l'Ontario* reconnaît et soutient la vision selon laquelle les parents sont des partenaires précieux et des participants actifs à l'éducation de leurs enfants. Cette politique :

- reconnaît, encourage et soutient diverses formes de participation parentale;
- reconnaît et appuie le rôle important que jouent les parents pour aider leurs enfants à apprendre à la maison et à l'école;
- définit des stratégies destinées à éliminer les obstacles à la participation des parents (p. ex. problèmes de langue, de communication);
- soutient les parents dans l'acquisition des compétences et connaissances dont ils ont besoin pour s'impliquer dans l'apprentissage de leurs enfants;
- donne une voix aux parents à l'échelon local (p. ex., CPP, conseils d'école ou entretiens directs entre parents et personnel enseignant, direction d'école).

La politique articule la vision de la participation parentale, établit quatre stratégies dans ce contexte et inclut un plan d'action pour les écoles, les conseils et le Ministère. Elle décrit également quelques-unes des nombreuses pratiques exemplaires suivies à l'échelle de la province.

Le Règlement 612 a été modifié de manière à comprendre des dispositions visant les comités de participation des parents (CPP) et la nouvelle version – *Conseils d'école et comités de participation des parents* a été déposée le 1^{er} septembre 2010. Les exigences réglementaires relatives aux comités de participation des parents, dont celle voulant que chaque conseil scolaire mette sur pied un CPP, ainsi que les dispositions régissant la composition et les fonctions de ces comités, sont prévues par la *Loi de 2009 sur le rendement des élèves et la gouvernance des conseils scolaires*.

L'approche qu'a adoptée notre gouvernement de l'éducation publique continue de reposer sur le respect, la collaboration et la consultation. Pour l'élaboration de la politique et du règlement, de vastes consultations ont été menées afin de recueillir l'avis de nos partenaires en éducation. À mesure que les CPP s'implantent partout dans la province, nous constatons les effets positifs de leur implication au niveau des conseils scolaires sur la participation des parents. Nous savons que les CPP établis sont nombreux à travailler activement avec les conseils d'école en faveur d'initiatives de renforcement des compétences et connaissances et du partage de pratiques efficaces visant à impliquer les parents dans l'apprentissage de leurs enfants. Ils aident également à cerner et à éliminer les obstacles à la participation des parents et à rendre les écoles accueillantes pour ceux-ci. J'ai reçu des commentaires de nombreux intervenants – parents, directrices et directeurs de l'éducation, présidentes et présidents de conseil scolaire, directrices et directeurs d'école, enseignantes et enseignants, conseillères et conseillers scolaires, élèves et membres de la communauté – applaudissant cette manière de favoriser la participation parentale à l'échelon local. La politique et le règlement reflètent une approche de soutien qui tient compte de la complexité et de la diversité des conseils scolaires et de leurs communautés.

La politique et le règlement ne sont que deux parmi les nombreuses initiatives qui témoignent de l'engagement du Ministère à l'égard de la participation des parents à l'appui du rendement et du bien-être des élèves. Le Bureau de la participation des parents établi par le Ministère continue à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives de participation parentale propices à l'apprentissage et à la réussite des élèves dans l'ensemble de la province. Actuellement, le gouvernement accorde aux conseils scolaires un financement de base de 5 000 \$ et de 17 ¢ par élève pour chaque CPP, ainsi qu'une somme supplémentaire de 500 \$ par conseil d'école pour des activités visant à impliquer les parents.

Le programme des Subventions pour la participation et l'engagement des parents continue à inciter les parents à participer à l'échelle locale, régionale et provinciale en prêtant une attention particulière aux parents qui se heurtent à des obstacles. Depuis 2006, le Ministère a investi plus de 10 millions de dollars, en finançant des milliers de projets régionaux et des conseils d'école.

Un guide pratique destiné aux membres des CPP est en voie d'élaboration. Les consultations sur la politique et le règlement nous ont fourni de nombreuses suggestions quant au contenu du guide, qui se voudra concret, utile et convivial. Le guide provisoire devrait être prêt d'ici la prochaine année scolaire et invitera les utilisateurs à faire part de leur avis pour la mise au point de la version finale.

Je tiens à rappeler le précieux concours et les efforts de collaboration qui ont permis l'élaboration de la politique et du règlement. Au cours de l'année qui vient, je transmettrai aux CPP d'autres renseignements sur les initiatives du Ministère. Je me réjouis à l'idée de poursuivre cette collaboration dans l'année à venir et de conjuguer nos efforts en vue de favoriser la participation parentale à l'appui de la réussite et du bien-être des élèves.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation,

A handwritten signature in black ink, reading "Leona Dombrowsky". The signature is written in a cursive, flowing style.

Leona Dombrowsky

P.J.

c.c. Directrices et directeurs de l'éducation
Chefs des bureaux régionaux
Personnes-ressources des bureaux régionaux